

8- Je perçois une allocation temporaire d'invalidité. A mon décès, sera-t-elle reversée à mon conjoint ?

Ecris par Pascal MONLOUIS-FELICITE

Jeudi, 05 Septembre 2013 07:59 - dernière révision Mardi, 05 Février 2019

L'allocation temporaire d'invalidité est un avantage personnel. Elle ne pourra pas être reversée à votre conjoint à votre décès.